

## MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2020 QUI SE TIENDRA A HUIT CLOS

Les actionnaires de la société GROUPE SFPI SA sont informés que, du fait des mesures de confinement prises par les pouvoirs publics français pour répondre à la crise sanitaire du Covid-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale Mixte se tiendra à huit clos le mardi 16 juin 2020, à 10h30.

Les actionnaires sont invités à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote. Il ne peut être garanti que l'exercice de leurs droits par les actionnaires sous d'autres formes permette la prise en compte effective de leur vote. Les actionnaires sont également encouragés à privilégier la communication par voie électronique.

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) du 8 mai 2020, ainsi que sur le site Internet de la Société (<http://www.sfpi-group.com> rubrique Investisseurs / Assemblées Générales). Il contient l'ordre du jour de cette Assemblée, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les documents relatifs à cette Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, seront consultables sur le site Internet de la Société ([www.sfpi-group.com](http://www.sfpi-group.com) rubrique Investisseurs / Assemblées Générales).

Tout actionnaire pourra se procurer, dans les délais et conditions prévus aux articles R. 225-88 et R. 225-89 du Code de commerce, les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par simple demande écrite. Néanmoins nous vous recommandons de privilégier les demandes d'envoi et de renseignements par voie électronique, au siège social, 20 rue de l'Arc de Triomphe – 75017 Paris, auprès de la Direction Juridique ; mail : [ppfini@groupe-sfpi.com](mailto:ppfini@groupe-sfpi.com) ; ou à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Centralisées – 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09 ; mail : [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com).